Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20160115-2016\_00012CD-AI

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 15/01/2016
Publication : 29/01/2016
Avence Regionale de Sante

Alsace

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

La Directrice Etudes Finances et Appuis de la Solidarité

Nathalie MAILLOT

Conseil départemental



**Haut-Rhin** 

### **ARRÊTÉ**

ARS n° 2015/ 1566

CG n°

2016 00012

du 181.121.15

portant pérennisation de l'équipe mobile de soins, portée par l'APEI de Hirsingue, permettant de répondre aux besoins en soins des personnes handicapées hébergées en foyer d'accueil spécialisé (FAS) et en foyers d'accueil pour handicapés travailleurs (FAHT) sur la zone de proximité d'Altkirch,

#### LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1-1 et R.313-1 à R.313-10 relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2015 portant nomination de Madame Marie Fontanel en qualité de directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé d'Alsace :
- VU l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS Alsace et du Président du Conseil Général du Haut-Rhin ARS n° 2011/1115 CG n°2011-00438 du 31 octobre 2011 portant autorisation de création par l'association de parents et amis de personnes handicapées mentales (APEI) de Hirsingue d'une équipe soignante mobile sise à HIRSINGUE permettant de répondre aux besoins en soins des personnes handicapées hébergées en foyer d'accueil spécialisé (FAS) sur la zone de proximité d'ALTKIRCH;
- VU l'arrêté de prorogation conjoint du Directeur général de l'ARS Alsace et du Président du Conseil Général du Haut-Rhin ARS n°2014/1146 CG n°2014/00301 du 26 septembre 2014;

ARS ALSACE Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 Strasbourg Tel : 03 88 88 93 93 www.ars.alsace.sante fr CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN Hôtel du Département 100 avenue d'Alsace BP 20351 68006 Colmar cedex www.cg68.fr

#### CONSIDERANT que :

- le bilan des quatre années d'expérimentation répond aux critères définis initialement dans le cahier des charges,

#### ARRETENT

#### ARTICLE 1er :

L'équipe mobile de soins, portée par l'APEI de Hirsingue sur mandat du groupement de coopération médico-social « Groupement Handicap pays du Sundgau », répondant aux besoins en soins des personnes handicapées hébergées en foyer d'accueil spécialisé (FAS et FATH) sur la zone de proximité d'Altkirch, est pérennisée.

#### ARTICLE 2:

Les caractéristiques de l'équipe mobile de soins sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

En l'absence de codification adéquate pour ce type de structure dans FINESS, cette structure continue d'être recensée dans la catégorie « établissement expérimental » dans ce fichier.

#### ARTICLE 3:

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

#### ARTICLE 4:

Mme la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Président de l'APEI d'Hirsingue et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux

La Directrice générale par intérim de l'ARS Alsace

Le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin

> Pour le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin et par délégation Le Directeur Général des Services

> > Philippe JAMET

## Annexe de l'arrêté ARS n° 2015/1566 - CD du Haut-Rhin n° en date du 18/15

# Caractéristiques FINESS de l'équipe mobile de soins d'Hirsingue 0 1 5 0 0 1 2 41 rue du général De Gaulle HIRSINGUE

- Numéro d'identité de l'établissement :		68 001 942 9
- Numéro d'entité juridique :		68 000 154 2
- Code catégorie d'établissement :	379	Etablissement expérimental pour AH
- Code discipline d'équipement :	691	Services expérimentaux en faveur des adultes handicapés
- Code mode de fonctionnement :	16	Prestation en milieu ordinaire
- Code type clientèle :	010	Tous types de déficiences
- Capacité autorisée :		File active